

*Actes du 19<sup>e</sup> colloque de l'AQPC*

# RASSEMBLER NOS FORCES

*AUTOUR de la classe, des enseignants et des enseignantes,  
des programmes et des collèges*



10A 26

Quelle langue l'école doit-elle enseigner ?

Diane LAMONDE



Association québécoise  
de pédagogie collégiale

## QUELLE LANGUE L'ÉCOLE DOIT-ELLE ENSEIGNER ?

Diane Lamonde

Auteur du *Maquignon et son joual*, Éditions Liber

Quelle langue enseigner ? C'est une question qu'on se pose dans toutes les sociétés industrialisées, où la démocratisation de l'enseignement et la culture de masse rendent de plus en plus difficile l'enseignement de la grande langue - la « variété de prestige », comme on dit en sociolinguistique - et la transmission de la culture littéraire. Mais, au Québec, la question se pose de manière un peu particulière, puisque nous sommes également placés, depuis quelques années, devant le choix entre deux variétés d'une même langue : le français standard et le québécois standard, qui nous est proposé entre autres par les tenants de l'aménagement du français québécois, les « aménagistes ».

Ce choix, on est peut-être même déjà en train de le faire pour nous. La dernière proposition de politique linguistique, parue en 1996, recommandait en effet que le projet aménagiste soit « privilégié dans les programmes de subvention qui existent actuellement<sup>1</sup> ». La nomination depuis du linguiste Jean-Claude Corbeil, un aménagiste bien connu, au poste de ministre associé à l'application de la politique linguistique donne à penser que les choses iront bon train. Ce que confirmait le dernier avis du Conseil de la langue française, dans lequel on annonçait la décision du Secrétariat à la politique linguistique de mettre en œuvre la recommandation de l'avis de 1990, relatif à l'aménagement du français québécois, concernant la création d'un fonds de données linguistiques<sup>2</sup>. Il est donc extrêmement important que ceux qui se préoccupent de l'état actuel et de l'évolution du français au Québec comprennent les tenants et aboutissants de ce projet, qui n'est pas l'anodine affaire qu'on nous présente : simple légitimation du « bon français d'ici ».

### L'autonomie du français québécois

Et pour qu'on comprenne bien, il me faut préciser une chose dès le départ - même si j'y reviendrai plus loin -, c'est que le projet des aménagistes, et des partisans du français québécois en général, n'est pas de rédiger un dictionnaire dit adapté, c'est-à-dire un dictionnaire qui resterait essentiellement aligné sur la norme du français standard, tout en faisant place à un certain nombre de québécismes choisis et à des mots qui désignent des réalités proprement québécoises. Il faut bien comprendre que, par « aménager », on n'entend pas « faire le ménage », sélectionner - selon le principe du régionalisme de bon aloi -, mais hiérarchiser, c'est-à-dire classer par registres tous les usages du français québécois, considéré comme une langue à part entière.

Le français d'Amérique ayant connu une évolution propre depuis le dix-septième siècle, il serait justifié, selon ces linguistes, de le considérer aujourd'hui comme une variété de français autonome. D'un point de vue strictement linguistique, l'idée peut évidemment paraître défendable. Mais sur le plan normatif - et c'est essentiellement de norme qu'il est question en l'occurrence -, les choses ne sont pas du tout aussi simples. Le français d'Amérique ne s'est pas développé en vase clos, et la norme française a toujours joué un rôle extrêmement important dans son évolution. La langue que nous parlons doit sans doute autant à la volonté des « élites canadiennes françaises » de maintenir le cap sur la norme de France qu'aux bouleversements sociolinguistiques entraînés par la Conquête. Nous parlons aujourd'hui un français qui est très proche du français standard, et qui bon an, mal an continue de s'en rapprocher.

Les tenants du français québécois l'admettent d'ailleurs, sans en tirer cependant la conclusion qui s'impose, soit que les Québécois sont très attachés à la norme française. Et la tentation d'ailleurs est toujours forte pour eux de simplifier l'histoire de notre langue, pour faire avancer la cause de son « autonomie ». Un petit exemple récent : dans un article qu'il faisait paraître dans *Le Devoir* à l'occasion de la parution du *Dictionnaire historique du français québécois*, le lexicographe Claude Poirier écrivait ceci sur l'évolution de la norme au Québec : « [...] le phénomène le plus important qui résulte de la Conquête, c'est l'expansion de la langue du peuple au sein de la société. [...] De nombreux mots qui viennent des régions de France et qu'on ne trouve pas dans les écrits du Régime français font en effet leur apparition dans les textes après 1760. Par exemple, le mot « carreauté », qui est un régionalisme en France, ne figure dans les documents qu'à partir des années 1770, alors qu'auparavant on trouvait « à carreaux », comme à Paris. » Jusque-là, il n'y a rien à redire. C'est la suite qui fait problème. Poirier conclut : « Le changement est important : le mot du peuple est soudainement incorporé à un usage qui devient la référence, le modèle<sup>3</sup>. » Mais pendant combien de temps ? Certainement pas jusqu'à aujourd'hui en ce qui concerne *carreauté*, en tout cas, car dans les magazines de mode au Québec, on emploie à *carreaux*, comme à Paris. On n'y parle pas non plus de *costume barré bleu marin*, mais de *tailleur rayé marine*. Et ces mots-là nous sont venus de France, après la Conquête. L'article de Poirier s'intitulait « L'éclairage de l'histoire »... C'est bien l'éclairage de l'histoire, à condition qu'on ne braque pas les projecteurs sur un moment

choisi du passé, pour occulter la complexité de la réalité actuelle.

Mais, quoi qu'il en soit de l'histoire de notre langue, la question au fond est de savoir si les Québécois souhaitent la reproduction de cette « variété américaine » du français pour les générations futures. Car aucune fatalité, aucun déterminisme historique ne nous interdit de parler en français moderne et de décider que l'école doit résolument tendre à rapprocher l'usage québécois du français standard. Il s'agit là essentiellement d'un choix de société, sur lequel le point de vue du plombier, du dentiste, ou du professeur de français, est aussi valable que celui du linguiste.

### Nationalisme linguistique

Pour faire contrepoids au prestige du français standard - qui a si souvent raison des mots du peuple - les partisans du français québécois n'hésitent pas à faire vibrer la fibre nationaliste par un parallèle entre « autonomie linguistique » et « autonomie politique ». Et répandent l'idée selon laquelle tous les peuples « normaux » auraient leur norme propre et leur dictionnaire national.

Dans un ouvrage intitulé *Le français québécois. Usages, norme et aménagement* - dans lequel est exposée la thèse aménagiste - les auteurs, les linguistes Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière, de l'Université de Sherbrooke, vont jusqu'à affirmer qu'« il n'y a pas de nation qui n'ait son dictionnaire ». Or, c'est faux : il y a des dizaines de nations qui suivent une norme linguistique définie dans un pays étranger. Prenons simplement, pour rester dans la francophonie, le cas des Belges wallons et des Suisses romands. Pensons encore aux peuples germaniques. Les Suisses alémaniques parlent un dialecte qui n'a pas droit de cité à l'école, où on enseigne l'allemand standard. Pas d'autonomie linguistique non plus pour les Autrichiens, dont le dictionnaire ne recense que quelques particularismes. Et, chez les anglophones, ni les Écossais, ni les Irlandais, ni, plus près de nous, les Canadiens n'ont de norme propre.

Mais les aménagistes n'en démordent pas : la constitution de l'identité nationale passe par le dictionnaire national. À lire certains passages du *Français québécois*, on en viendrait même à croire qu'il n'y a tout simplement pas de vie en collectivité qui soit possible sans ce fameux dictionnaire : « [...] il constitue, nous dit-on, le " ciment indispensable " qui façonne la pensée collective autour d'une manière commune d'être, de penser et de vivre. Il donne au contenu spirituel d'une nation une expression; au moi collectif une possibilité d'exister et de se reconnaître. L'identité collective entre les membres d'une nation n'est possible que s'il existe une langue commune renvoyant aux mêmes référents. [...] Historiquement le dictionnaire a été un instrument qui a forgé l'âme des peuples ou des communautés linguistiques. Ce

fût le cas pour l'Italie, l'Espagne, la France... » Et, en bonne logique, n'est-ce pas, ce devrait être le cas pour le Québec. Il faut dire que les auteurs affirmaient tranquillement, dans l'introduction de l'ouvrage, que « le Québec est le seul pays francophone en dehors de l'Europe où le français est la langue maternelle de la grande majorité de la population<sup>4</sup> ». Le seul *pays*... Quand on est capable d'aménager la réalité politique avec autant d'aplomb, on peut bien après tout comparer le Québec à la France, à l'Italie et à l'Espagne. Et établir un rapprochement entre l'aménagement du français québécois et la constitution des langues vulgaires issues du latin !

Quand ils ne se laissent pas emporter par le lyrisme, les aménagistes se contentent habituellement de nous citer en exemples les pays d'Amérique où on a établi une norme nationale, les États-Unis et le Brésil, et celui où on s'appête à le faire, le Mexique. La première remarque qui vient à l'esprit, c'est évidemment qu'on ne tient là aucun compte des rapports de force, démographiques et culturels, entre les communautés linguistiques d'Amérique et d'Europe. On peut passer rapidement sur le cas des États-Unis, qui, comme chacun le sait, ont les moyens d'imposer leur « variété d'anglais », et leur culture, au monde entier. En ce qui concerne le Brésil, notons que sa population est environ douze fois plus nombreuse que celle du Portugal - petit pays, par ailleurs, dont la culture n'a jamais connu un grand rayonnement dans le monde, ce qui facilite sans doute l'autonomie des rejetons ! Pour montrer à quel point la situation du Brésil diffère de la nôtre, qu'il suffise de dire que c'est au Brésil uniquement que se fait le doublage des films en portugais.

Le Mexique, quant à lui, est un pays deux fois plus peuplé que l'Espagne. Et, il faut le préciser, le dictionnaire national de l'espagnol du Mexique n'étant pas encore paru, il est prématuré de parler de norme mexicaine, comme le font souvent les aménagistes. Il faut d'abord attendre de voir si la norme qui sera proposée par les lexicographes emportera l'adhésion des Mexicains. On a publié il y a quelques années - un peu comme un ballon d'essai - un petit dictionnaire pour les besoins scolaires, et l'ouvrage a soulevé un tel tollé dans la population qu'on n'a même pas pu l'introduire dans les écoles... Il faut dire encore que le Mexique est le seul pays hispanophone à s'être engagé dans la voie de l'autonomie linguistique, ce que les aménagistes se gardent bien de dire. Ni les Chiliens, ni les Argentins, ni les Colombiens, ni les Vénézuéliens... n'ont de dictionnaire national. Ce qui, soit dit en passant, ne les a pas empêchés de donner à la littérature universelle les Garcia Márquez, Borges, Neruda, Cortazar et Vargas Llosa.

Mais, au-delà de cet argument du poids démographique, il faut revenir, à mon avis, à la question proprement linguistique. Est-il besoin de rappeler que la Conquête et deux siècles de contact avec l'anglais ont créé chez nous un problème linguistique, et sociolinguistique, qui n'a d'équivalent nulle part sur le continent ? Dans aucun pays

d'Amérique, on n'a eu à créer un organisme comparable à l'Office de la langue française pour redonner au peuple les mots de sa langue. Le français québécois est une langue dévaluée socialement, pour des raisons historiques évidentes. Il est tout à fait irresponsable de la part des aménagistes d'essayer de nous faire croire, à grand renfort d'amalgames et de comparaisons boiteuses, que pour les Québécois l'établissement d'une norme nationale du français est une chose qui va de soi. Et que la publication d'un dictionnaire national du français québécois donnerait comme par enchantement du prestige à une langue qui n'en a jamais eu.

### L'école québécoisante

Le français québécois n'a pas de prestige ? Qu'à cela ne tienne ! On va lui en donner, en formant la conscience linguistique des Québécois. L'école étant le lieu tout désigné pour façonner la conscience, c'est là qu'on doit d'abord introduire les dictionnaires du français québécois, et encourager leur utilisation par une « approche pédagogique particulière », l'expression est du lexicographe Claude Poirier.

Et quelle approche pédagogique pourrait être plus utile pour la cause que la pédagogie du vécu, et son pendant, l'enseignement du français à partir des situations de communication ? Pas besoin d'être la tête à Papineau - pour employer une belle expression de chez nous - pour comprendre que pour exprimer le vécu d'ici, pour décrire la réalité d'ici, il faut une langue d'ici. Un partisan du français québécois résume d'ailleurs parfaitement l'idée : « Le Québec est le seul pays francophone, dit-il, à posséder un programme d'enseignement de la langue maternelle [...] axé résolument et absolument sur la communication. » Conclusion : « Il est difficile de comprendre comment on peut atteindre les objectifs actuels du programme sans pouvoir mettre à la disposition des élèves les ressources lexicales correspondantes. Et ces ressources ne peuvent être que descriptives et québécoises<sup>7</sup>. » Je ne sais trop quelles sont les accointances des québécoisants au ministère de l'Éducation, mais je ne me trompe sans doute pas en disant qu'il doit y avoir quelque chose comme des... affinités électives, disons, entre les deux.

L'enseignement de la langue à partir des situations de communication présente en effet un intérêt évident pour la légitimation du français québécois. Enseigner à l'élève à communiquer, c'est essentiellement lui apprendre à parler pour se faire comprendre, dans la langue de son interlocuteur. On ne s'intéresse à la correction de la langue qu'accessoirement, lorsque la « situation » l'exige - et Dieu sait qu'au Québec les situations de ce genre sont rares ! C'est dire que même les expressions du français québécois dit populaire ou familier peuvent être légitimées, par l'institution scolaire même, dans la mesure où elles sont jugées acceptables dans certaines circonstances. On devine la suite : la légitimité conférée

par l'école n'aura plus qu'à être officialisée par le dictionnaire, qui recensera l'usage québécois accompagné de la marque d'usage « appropriée » - ou jugée telle par le lexicographe..., dont le but est de valoriser l'usage québécois.

On peut toutefois se demander si la cohabitation à l'école de deux systèmes linguistiques, québécois et français, qui sont à la fois aussi différents et aussi semblables, ne constitue pas un obstacle à l'apprentissage du français standard. Et s'il ne risque pas constamment d'y avoir osmose entre les deux - dans la langue parlée, à tout le moins. Mais c'est un problème sur lequel les aménagistes n'ont pas le temps, semble-t-il, de se pencher, tout occupés qu'ils sont à trouver remède à l'insécurité linguistique des Québécois. Insécurité qu'il ne saurait être question pour eux d'attribuer au simple fait que les Québécois parlent mal, et qu'ils s'en rendent compte. Non ! C'est la consultation de dictionnaires qui ne renvoient pas aux Québécois un reflet exact de leurs usages qui serait, selon ces linguistes, un facteur d'insécurité. À plus forte raison quand il s'agit de nos chères têtes blondes, qui seraient « plongées dans l'embarras », nous dit-on, lorsqu'elles ne trouvent pas dans leur dictionnaire un mot ou un emploi qui est pourtant d'usage courant dans leur communauté linguistique. Il y a, en fait, des milliers d'enfants dans le monde qui sont dans des situations semblables - pour ne parler que de l'Europe, pensons à des pays comme l'Italie et l'Allemagne, où les dialectes sont encore très répandus.

D'ailleurs, l'idée selon laquelle le français standard serait « insécurisant » pour les écoliers québécois, parce qu'il serait senti en quelque sorte comme une langue étrangère, est tout à fait contestable. Avant même leur arrivée à l'école, en fait, tous les enfants ont déjà pu se familiariser, grâce à la télévision - où on voit même bon nombre de films et de séries doublés en France - avec un français soigné qui diffère considérablement de la langue qu'on parle dans leur milieu. Et on ne voit pas pourquoi un enfant s'étonnerait de ce que l'école soit justement le lieu de transmission de cette langue, qui, pour être différente de celle que parlent papa et maman, n'en est pas moins la sienne. J'aime la façon dont le linguiste Philippe Barbaud, de l'UQAM, pose la question quand il dit qu'enseigner le français ne consiste pas à enseigner la langue maternelle, mais au contraire à « délivrer l'élève de sa langue maternelle<sup>8</sup> » : l'enseignement de la langue maternelle comme expérience de déracinement.

Au-delà de la question linguistique, on l'aura compris, ce sont en fait deux conceptions de la culture qui sont en cause dans ce débat. Ce n'est pas sans raison que les linguistes qui ont répliqué à Georges Dor ont appuyé leur défense du français québécois sur une définition anthropologique de la culture, affirmant péremptoirement que la culture est « constituée de cet ensemble de pratiques, de croyances et de savoirs qui fondent l'appartenance à une communauté donnée, et non pas de ce qui reste quand on a oublié Racine<sup>7</sup> ». Bref, on joue les racines contre

Racine ! Bien sûr, tous les partisans du français québécois ne partagent pas nécessairement ce point de vue réducteur. Mais l'autonomie de notre variété de français fait beaucoup d'adeptes dans cette gauche égalitariste pour qui il ne saurait y avoir de culture qu'avec un petit *c* - et de langue qu'avec un petit *l*.

Mais revenons au dictionnaire et à la question de l'insécurité linguistique. En réalité, la plupart des Québécois, même lorsqu'ils ont toute leur vie consulté des dictionnaires français, sont incapables de déceler les particularismes du français québécois, quand il ne s'agit pas d'expressions franchement populaires. Les deux aménagistes de l'Université de Sherbrooke le disent eux-mêmes, d'ailleurs : « En général, les Québécois, quand ils parlent ou écrivent, ne sont pas conscients du caractère archaïque ou dialectal de certains mots, de certaines prononciations, croyant parler ou écrire tout simplement le " français " . » Eh bien, comme le dit la sagesse populaire : ce qu'on ne sait pas ne nous fait pas mal. Et il serait bien étonnant que l'absence de ce genre de particularismes dans les dictionnaires soit remarquée par les élèves. En fait, si les jeunes Québécois ne se reconnaissent pas en tant que locuteurs dans les dictionnaires de français, c'est essentiellement parce qu'on n'y trouve pas ce qu'il est désormais convenu d'appeler pudiquement le « registre familier » du français québécois - des mots comme *slack*, *switch*, *loose* ou *coconut*, par exemple. Or il est tout à fait illusoire de penser qu'on pourra introduire dans les classes de français des dictionnaires où ce genre d'usages seraient largement recensés, sans soulever de vives réactions.

En fait, si rien ne prouve que l'absence des usages québécois dans les dictionnaires est cause d'insécurité, on sait par ailleurs que la présence de certains mots de la langue populaire ébranle la conscience linguistique des Québécois et suscite leur réprobation. Le français québécois est une langue à tel point dévaluée socialement, en fait, que le dictionnaire ne parvient pas à la légitimer : à la limite, même, c'est au contraire la langue qui délégitime le dictionnaire. Du strict point de vue lexicographique, tout ce discours sur l'insécurité linguistique est donc pour l'essentiel vain. Il n'en sert pas moins depuis des années à justifier qu'on laisse libre cours en classe à l'expression spontanée, dans la parlure populaire. Avec pour résultat que, plus de quarante ans après le rapport Parent, la plupart des jeunes Québécois n'ont toujours pas appris à dire spontanément, dans la langue courante, *c'est moi qui suis venu*, plutôt que *c'est moi qui est venu...*

### Les marques lexicographiques

Le souci des aménagistes de nous éviter toute forme d'insécurité linguistique ne s'arrête pas là. Une fois le vocabulaire du français québécois recensé dans le dictionnaire, il faudra bien l'assortir de marques diverses. Et la question se pose de savoir si on signalera les québécismes, en les accompagnant d'une marque topolectale.

Auquel cas, évidemment, le français québécois apparaîtrait toujours comme un ensemble d'écarts par rapport au français standard, ce qui serait, là encore, insécurisant au dire des aménagistes. Cela nous amènerait, disent-ils, à nous « juger à partir d'une norme venue de l'extérieur et ne ferait qu'entretenir un sentiment d'infériorité ». S'il faut éviter de faire voir l'écart, et éviter la comparaison, comment s'y prendra-t-on alors pour signaler les québécismes ? Ce que les aménagistes affirment pourtant vouloir faire. Rien n'est moins clair.

Dans *Le français québécois*, les deux aménagistes de l'Université de Sherbrooke affirment qu'il « convient de marquer les particularités québécoises », mais ils disent par ailleurs que cela ne doit pas être fait au moyen de la marque *québécisme*. Ce type d'indication donnerait, selon eux, le sentiment que le terme ainsi marqué « n'appartient pas au français selon la supranorme acceptée jusqu'à présent ». L'ennui est qu'ils ne proposent rien d'autre, et qu'on se retrouve devant la quadrature du cercle : marquer les particularismes québécois, sans trop attirer l'attention sur leur particularité et leur québécité ! Il est par ailleurs intéressant de comparer, sur cette question centrale, le point de vue des aménagistes de Sherbrooke, qui se présentent eux-mêmes comme des modérés, à celui des « autonomistes radicaux » - si je peux les appeler ainsi - qui estiment, eux, qu'on ne doit tout simplement pas signaler les québécismes. Le lexicographe Claude Poirier, par exemple, qui ne dit pas autre chose que les aménagistes, en fait : « Si nous identifions [sic] les québécismes, dit-il, nous contribuons à propager la perception traditionnelle, à savoir que les québécismes ne sont pas des mots tout à fait français, qu'il faut mettre entre guillemets ou à part<sup>10</sup>. »

Modérés et radicaux semblent donc en tout cas s'entendre sur un point : en signalant les québécismes, on risque de donner à entendre que ces mots ne sont pas tout à fait français. D'où je conclus qu'on pourrait bien avoir quelque difficulté à déceler les québécismes, dans le dictionnaire de notre future langue nationale. On voit mal, de toute façon, comment un marquage un tant soit peu rigoureux des particularités du français québécois pourrait ne pas aboutir à ce que craignent par-dessus tout les québécoisants, toutes tendances confondues, soit la comparaison avec le français standard. Qu'on pense par exemple à tous ces doublets, québécisme-usage standard, qui se font concurrence : *balayeuse/aspirateur* ; *centre d'achat/centre commercial* ; *sacoches/sacs* ; *linge/vêtements* ; *piment/poivron* ; *tapisserie/papier-peint*, etc. Comment s'y prendre pour les situer l'un par rapport à l'autre dans la hiérarchie des usages, et en même temps signaler le québécisme, sans donner constamment du français québécois l'image d'une langue de seconde classe, dont le vocabulaire courant n'est à peu près jamais celui qu'on emploie à l'écrit et dans les lieux de prestige ?

Et c'est sans parler du problème que pose l'attribution des marques normatives - autres que l'anodine marque *famillier*, dont on devra faire un abondant usage, on s'en doute : les marques *anglicisme* et *emploi critiqué*, par exemple. Aujourd'hui, c'est l'Office qui est l'instance de légitimation, qui approuve les québécismes, mais le jour où l'usage québécois ferait loi, comme le souhaitent les aménagistes, il n'y aurait pas d'autre instance de légitimation que le jugement social. Et c'est à chaque lexicographe qu'il reviendrait de déterminer ce qui est accepté socialement, au Québec en général ou dans un groupe particulier de locuteurs désignés comme modèles. C'est ainsi que dans le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, par exemple, *siéger sur un comité* n'était pas signalé comme un calque de l'anglais, et que l'expression *rejoindre au téléphone*, qu'on emploie couramment pour *joindre au téléphone*, n'était pas non plus marquée comme étant un emploi critiqué. Ceux qui s'en sont étonnés n'avaient tout simplement pas compris que, dans l'esprit des lexicographes, « le bon français d'ici », ce n'était pas la langue de Denise Bombardier et de Robert-Guy Scully.

Ce qu'il faut bien comprendre, en fait, quand les aménagistes disent que, dans leur dictionnaire, il y aurait les marques d'usage appropriées, c'est que pour les mots et expressions de la langue courante, la « marque appropriée », c'est l'absence de marque... Absence qui, en lexicographie québécoise, signifierait le bon français d'ici, ou le québécois standard.

### Le québécois standard

Le québécois standard, nous y voici. Alors, qu'entend-on, au juste, par québécois standard ? ou « français standard d'ici », pour reprendre la formule de la fameuse résolution de l'Association québécoise des professeurs de français (AQPF), à laquelle les aménagistes font constamment référence. Rappelons que l'Association avait adopté, à un congrès tenu en 1977, une résolution voulant que « la norme du français dans les écoles soit le français standard d'ici », qu'on avait défini comme « la variété de français socialement valorisée que la majorité des Québécois francophones tendent à utiliser dans les situations de communication formelle ».

Cette définition a ceci d'intéressant, d'abord, qu'elle comporte un calque de l'anglais : l'emploi de *formel* au sens d'*officiel*. Logiquement, donc, ce calque devrait être légitimé, considéré comme appartenant au bon usage d'ici, puisqu'il est utilisé « dans une situation de communication officielle », et qu'il est « socialement valorisé » par la majorité des Québécois - par une association de professeurs de français, en tout cas. Il est permis de penser, pourtant, que la plupart des membres de l'AQPF s'opposeraient à ce que cet anglicisme ne soit pas signalé dans le dictionnaire comme un emprunt abusif à

l'anglais. De toute évidence, on n'était pas conscient de ce qu'impliquait cette résolution, formulée comme si ses auteurs croyaient que, dans la langue soignée au Québec, il n'y avait pas de fautes. Et que des usages fautifs ne pouvaient pas être valorisés socialement.

Que des professeurs de français n'aient pas songé à analyser plus en profondeur cette définition de la norme n'est peut-être pas vraiment surprenant. On s'étonne cependant que les aménagistes, qui sont linguistes et spécialistes de la norme par surcroît, puissent s'appuyer sur une définition aussi vague pour prôner l'autonomie de notre variété de français. La définition qu'ils donnent eux-mêmes, dans *Le français québécois*, est d'ailleurs assez semblable : le standard y est défini comme l'« usage valorisé, servant de modèle, et utilisé dans tout genre de communications publiques et officielles<sup>1</sup> ». Il est toujours question, donc, de « communications officielles ». L'ennui justement est que proposer de définir le bon usage d'après la langue employée dans les communications officielles pose deux problèmes - ou, plus justement, occulte deux problèmes.

D'abord, le fait que c'est l'usage courant qui constitue l'essentiel d'une langue, sa trame en quelque sorte, et il se trouve qu'au Québec la langue courante s'écarte considérablement de la langue officielle. Dans les communications publiques et officielles, on emploie généralement le vocabulaire de la langue standard, que la plupart des Québécois n'ont pas l'habitude d'employer couramment. Les municipalités, par exemple, ne font pas l'enlèvement des *vidanges*, mais des *ordures*. Dans les magazines de coiffure québécois, on parle de *frange* et non pas de *toupet*. Et dans les livres de cuisine publiés chez nous, on ne fait pas la cuisine dans des *chaudrons*, mais dans des *casserolles*... et on n'y fait pas non plus cuire des *pois verts*, mais des *petits pois*, et pas sur le *poêle* mais sur la *cuisinière* ! C'est dire que si on prenait la résolution de l'AQPF au pied de la lettre, et si la norme transmise par l'école devait être le français qu'on utilise dans les circonstances officielles, cela reviendrait en fait à prôner un alignement presque total sur le français standard. Que les aménagistes aient pu voir dans cette résolution un appel à l'autonomie de notre variété de français reste un mystère...

Autre problème : parler de langue officielle dans la définition d'une norme québécoise, c'est faire abstraction du fait qu'au Québec la langue officielle - je pense à la langue de l'administration publique en particulier - est la plupart du temps « francisée », en quelque sorte, par des réviseurs, qui y appliquent la norme française - à une poignée de québécismes près. C'est largement grâce au travail de ces réviseurs linguistiques qu'on peut entretenir cette fiction selon laquelle il existerait un français québécois standard, qui pourrait faire consensus au Québec, et qui serait maîtrisé par un vaste groupe social : la classe moyenne

scolarisée, ou fortement scolarisée, que les aménagistes nous proposent pour modèle linguistique.

Il faut savoir que la francisation est loin d'être chose faite, même dans les milieux universitaires. J'ai donné de nombreux exemples dans *Le Maquignon et son joual* : des professeurs d'économie ou de sciences de l'administration, par exemple, confondent encore souvent, sous l'influence de l'anglais, des notions comme l'*opération* et la *transaction*, le *monétaire* et le *financier*, l'*inventaire* et les *stocks*. Pour rester dans ce domaine, des calques comme *partir une entreprise*, *opérer un commerce*, *charger un prix*, *couper les dépenses*, *sauver de l'argent* sont encore tout à fait courants. Et on les entend même dans la langue de bien des journalistes de Radio-Canada. Mais voilà, les aménagistes occultent le problème, parce qu'il fait obstacle à leur entreprise, fondée sur l'idée que nous pouvons désormais nous prendre nous-mêmes pour modèles sur le plan linguistique. Dans *Le français québécois*, par exemple, la question est à peu près complètement éludée. En fait, on va même jusqu'à insinuer qu'elle serait réglée.

Et les anglicismes ne sont évidemment pas les seuls particularismes qui poseraient des problèmes de légitimation dans la définition du québécois standard. Il y a également une foule de québécismes qui ne doivent rien à l'anglais, qui sont soit des archaïsmes, soit de simples impropriétés, et qui appartiennent à l'usage « socialement valorisé » au Québec : *dispendieux* employé pour *cher*, *récipiendaire* pour *lauréat*, par exemple, ou encore *quitter* employé sans complément direct, au sens de *partir*. Et, des impropriétés, il en apparaît constamment de nouvelles - souvent sous l'influence de l'anglais, encore. Qu'on pense à la curieuse expression *relocaliser quelqu'un*, qui s'est répandue comme une traînée de poudre pendant la crise du verglas. À croire qu'on avait oublié jusqu'à l'existence des verbes *reloger* et *héberger* ! Que ferait-on de toutes ces expressions fautives, dont bon nombre sont couramment utilisées par les « locuteurs modèles » du français québécois, personnalités publiques, journalistes, etc. ? À supposer qu'on se propose de nous renseigner correctement sur l'état de notre langue - et rien n'est moins sûr - et qu'on les introduise dans le dictionnaire, quel traitement leur réserverait-on ? *Emploi abusif, anglicisme* ? Pendant combien de temps ? ...avant de finir par les légitimer, l'usage faisant loi, selon la formule consacrée. Et l'usage québécois, non plus l'usage français.

### Quand la confusion sert la cause

Malheureusement, on ne trouvera pas réponse à ces lancinantes questions dans les études et les ouvrages des aménagistes, dont on a parfois le sentiment qu'ils voudraient bien pouvoir définir tranquillement une nouvelle norme, sans avoir à parler de langue. Dans *Le français*

*québécois*, par exemple, dans le chapitre portant sur les « caractéristiques langagières propres au français standard du Québec », il est en fait presque uniquement mention de particularités qu'on pourrait qualifier d'extralinguistiques : emploi du trait d'union et de la majuscule, vocabulaires sociopolitique et technique ; on cite également d'aimables locutions de chez nous, comme *tourner les coins ronds*. Enfin, on énumère une foule de termes appartenant, dit-on, à « tous les domaines de la vie québécoise », de *Cercle des fermières à gala de l'ADISQ* en passant par *tête fromagée* et *écotourisme*. Bref, on a commodément évacué toute la question du vocabulaire abstrait. Ce qui n'est tout de même pas rien !

L'astuce de l'aménagiste est en fait de défendre un projet qui vise à en finir avec le principe du régionalisme de bon aloi, en ne l'illustrant jamais que par quelques régionalismes de bon aloi... Histoire de se faire rassurant. L'astuce, c'est aussi d'entretenir la confusion entre « réalités québécoises » et « français québécois ». Et la confusion apparaît clairement quand on définit le français québécois standard comme « le français [qui] représente des usages essentiels au Québec dans la mesure où il décrit nos institutions, notre mode de vie, nos caractéristiques sociales, notre vision du monde ». Décrire nos institutions et nos réalités, et illustrer l'emploi de mots français - au sens qu'ils ont en français standard - par des exemples tirés de la réalité, de la vie québécoise, qui rendent compte de notre vision du monde, tout cela peut parfaitement être fait dans un dictionnaire adapté, en respectant la norme du français standard. Pour l'essentiel à tout le moins. Mais le profane conclura probablement de la lecture du *Français québécois*, et du discours des aménagistes en général, que, s'il veut pouvoir un jour trouver dans un dictionnaire les mots dont il a besoin pour désigner les réalités québécoises - les noms de la faune, de la flore, des institutions politiques -, ou des mots comme *autochtones* et *nordicité*, par exemple, définis et illustrés d'une façon qui corresponde à notre réalité, il n'a pas d'autre choix que le dictionnaire du français québécois, version aménagiste.

Pourtant, ce choix, il existe. Au tout premier colloque sur la lexicographie québécoise, en 1988, Claude Poirier posait clairement la question, allant même jusqu'à dire que « selon l'analyse qu'on faisait de la situation sociolinguistique des Québécois, on pouvait estimer que [le] dictionnaire [adapté] correspond mieux aux besoins de la collectivité que le dictionnaire général<sup>12</sup> ». Depuis, je n'ai plus jamais vu un partisan du français québécois évoquer ce choix. Et Claude Poirier lui-même ne se prive plus d'alimenter la confusion entre les deux types de dictionnaires : dans les interviews qu'il a données, l'automne dernier, pour faire la promotion de son dictionnaire, il parlait toujours des anglicismes dans la langue soignée - sur le ton faraud, par surcroît, de celui qui n'a pas peur d'aborder la question - en donnant l'exemple de *solliciteur général*... Une institution britan-



nique, qui n'a même pas d'équivalent dans les pays francophones ! *Solliciteur général*, ce n'est même pas à proprement parler du français québécois.

Claude Poirier et les aménagistes ne défendent pourtant pas bec et ongles l'autonomie de notre variété de français, ne se tuent pas à nous expliquer que notre langue n'a pas connu la même évolution que le français de France et ne doit lui être comparée, simplement pour légitimer *biscuit soda*, *banc des joueurs*, *pizza toute garnie*, et *solliciteur général*. Une chose est sûre, en tout cas : le soin méticuleux qu'ils mettent à occulter les problèmes d'ordre normatif ne laisse rien présager de bon en ce qui concerne le marquage, et le simple recensement, des usages québécois litigieux. Je renvoie, à ce propos, à mon livre pour voir de quelle façon on a expédié le cas de l'anglicisme *juridiction* employé au sens de *compétence*, dans *Le français québécois* : relégué en douce dans une fumeuse catégorie vocabulaire sociopolitique... fédéral ! C'est assez amusant, pour peu qu'on arrive à conserver son sens de l'humour. Ce qui n'est pas toujours facile. Car ce traquage de la réalité linguistique n'est pas sans conséquence : il a l'effet pervers de créer bien des illusions sur l'état du français au Québec, en particulier dans les groupes de locuteurs « fortement scolarisés ».

### De la faute à l'emploi familier

Autre effet pervers de ce projet, à l'autre extrémité du spectre normatif, cette fois : la banalisation, voire la légitimation, du mal-parler, censé accéder au rang de registre familier ou populaire de notre variété de français. Car, si les aménagistes n'ont jamais que le « bon français d'ici » à la bouche, il faut bien comprendre que ce bon français n'est en fait qu'un des registres du français québécois.

Il va sans dire que les deux aménagistes de l'Université de Sherbrooke ne s'étendent pas, dans *Le français québécois*, sur l'épineuse question des « niveaux de langue familier, populaire, etc... », qu'ils disent pourtant vouloir décrire pleinement. D'autres, de toute façon, s'emploient à valoriser le parler populaire. Le linguiste Jean-Marcel Léard, par exemple, lui aussi de l'Université de Sherbrooke, qui publiait il y a quelques années une grammaire du français québécois oral. Grammaire, écrivait-il dans l'introduction de l'ouvrage, qui « possède des règles rigoureuses, cohérentes, complexes et de même nature que celles du français ». Jean-Marcel Léard a l'oreille de ses deux collègues aménagistes, qui citent, dans *Le français québécois*, cette défense de la grammaire des *m'a te dire* et des *minque j'yalle*, donnant par là à entendre que la rigueur et la complexité de notre parlure devraient aider à faire accepter ce qu'ils appellent évasivement « les particularismes de l'usage oral », dont il leur faudra « tenir compte dans l'aménagement de la langue<sup>13</sup> ». ajoutent-ils. En se gardant bien d'expliquer ce

qu'ils entendent pas *tenir compte*, et de donner des exemples des particularismes en question.

Il y a aussi, à l'Université de Sherbrooke toujours, une chargée de cours, formée par les auteurs du *Français québécois* - elle figure parmi les étudiants qui, au début de l'ouvrage, sont remerciés pour avoir « fourni, pour l'un ou l'autre des chapitres, des données précieuses » - , qui semble, quant à elle, se spécialiser dans la légitimation des fautes de genre. En particulier la tendance à féminiser les mots qui commencent par une voyelle. Je n'avais jamais entendu parler d'elle, en fait, jusqu'au jour où elle me répliqua dans les pages du *Devoir*. J'avais osé faire remarquer qu'il était tout de même étonnant qu'après tant d'années de scolarisation obligatoire on entende encore tout à fait couramment des fautes comme *une autobus*... Mal m'en prit ! Voici la réplique que je me suis fait servir - et il faut vraiment que je la cite, pour qu'on voit bien qu'il ne s'agit pas d'une simple explication historique ou linguistique du phénomène, mais d'une justification enflammée, ni plus ni moins. Alors, ça va comme suit : « Madame le réviseur dénonce la féminisation d'autobus [...]. Quel scandale ! La féminisation des noms à initiale vocalique [...] est une caractéristique du français québécois. En fait, c'est plutôt en France que le problème se pose puisqu'on tend à bannir le genre féminin [...]. De plus, cette féminisation québécoise a des racines historiques [...]. La norme française a [...] changé après la Conquête [...] et nous n'avons pas suivi le courant. Où est le mal ? S'il fallait s'adapter à toutes les fluctuations langagières de la France, c'est pour le coup que nous en perdriions notre laun. Mme Lamonde sait-elle que " sandwich " était féminin dans Littré en 1873 et dans Hatzfeld et Darmesteter en 1924 ? Que *trampoline* est masculin dans la dernière édition du *Petit Robert* (1993) alors qu'il était féminin en 1985 dans le *Grand Robert* ? quelle édition doit-on suivre ? quel auteur ? à quel gourou de la langue doit-on se soumettre ? L'usage populaire détient parfois une logique qu'il appartient aux linguistes de décrire et d'expliquer<sup>14</sup>. » Par comparaison, les auteurs de la réplique à Georges Dor, qui se sont modestement contentés de banaliser la faute, font figure d'académiciens !

Qu'on se le tienne pour dit, en tout cas : cette tendance à la féminisation est une caractéristique du français québécois... Et c'est plutôt en France que le problème se pose ! Il manquait aux joutisants le vernis de la « linguistique scientifique » - dont se réclamait explicitement l'auteur de ce bijou - pour nous faire avaler pareilles couleuvres. Mais, trêve d'ironie : la linguistique scientifique, ça ouvre des portes, celles de l'Office de la langue française entre autres. Eh oui ! un an exactement après la parution de cette réplique dans *Le Devoir*, la linguiste en question publiait un article dans la revue de l'Office *Terminogramme*, consacrée à l'aménagement linguistique. Elle y reprenait la même idée, sur un ton, il va sans dire, adapté à la « situation de communication »... Et voici ce que



cela donne, dans la version épurée et édulcorée : « Autre type de divergence entre les normes québécoise et française : le genre grammatical des noms communs. Notons que le genre grammatical, donnée arbitraire s'il en est, a fluctué au cours des siècles de façon importante, notamment pour les mots à initiales vocaliques [...]. En France, on tend à réglementer l'usage en attribuant le genre masculin aux néologismes et aux emprunts à l'anglais. Si la tendance québécoise à la féminisation est attestée, elle n'a cependant pas accédé à la norme, malgré ses justifications historiques. Cet usage québécois est donc marqué du sceau de la langue familière (*une ascenseur, autobus, avion, habit, orteil, etc.*)<sup>15</sup>. »

Si cette féminisation est « marquée du sceau de la langue familière », comme dit notre linguiste, il faut conclure en tout cas qu'au Québec on recourt étonnamment souvent au registre familier pour s'exprimer. Pour donner quelques exemples précis, le président du mouvement Desjardins emploie couramment *argent* au féminin. De même que le chef de L'ADQ, politicien de la nouvelle génération, ex-génie en herbe de surcroît, qu'on a entendu faire la même faute tout au long du dernier débat des chefs. Donc, nous recourons souvent au « registre familier »... Un esprit simple pourrait s'en étonner, évidemment. Surtout s'il n'est pas versé en histoire. Heureusement, le lexicographe Claude Poirier est là pour nous faire bénéficier encore une fois des lumières de la lexicographie historique, qui, écrivait-il dans son article sur l'« éclairage de l'histoire », « peut aider à comprendre les comportements actuels ». De quels comportements est-il ici question ? Le sous-titre de l'article, « Le français populaire dans l'usage public », nous renseignait en fait d'entrée de jeu. Et, une fois expliquée l'apparition de *carreaauté* dans l'usage officiel après la Conquête, parce que la langue avait été « prise en charge par le peuple », le lexicographe passait insensiblement de *peuple* à *populaire*, pour arriver enfin au but, justifier le laxisme dans le discours public : « Quand, par exemple, on dénonce la " dégradation " de la langue française au Québec, on fait le plus souvent référence à un comportement qui consiste à recourir au style populaire dans des circonstances où l'on pourrait s'attendre à une pratique plus soignée. La prise en compte de l'histoire du français au Québec permet d'envisager cette question de façon plus sereine. » Et le lexicographe de conclure : « Compte tenu de l'évolution particulière de notre variété de français, il me paraît peu utile de dénoncer à répétition le fonds populaire, qui a une valeur identitaire pour les Québécois<sup>16</sup>. »

L'évolution particulière de notre variété de français ! Comme elle peut en justifier des choses, qu'on jugeait inacceptables à l'époque où on croyait bêtement parler le même français que les autres. Il faut remarquer la façon dont Claude Poirier pose la question : en parlant de « comportement qui consiste à recourir au style populaire », volontairement en quelque sorte, pour faire des

« effets stylistiques » ou pour « faire image », comme il le disait encore, plus loin. Il parle aussi de recours au « fonds populaire », dont il ne saurait assez souligner la valeur « identitaire »... Du coup, la question des fautes de français se trouve escamotée : il n'y aurait, au Québec, que des locuteurs en pleine possession de leurs moyens, acrobates de la variation langagière, capables de passer du français québécois populaire au français standard en trois coups de cuillère à pot !

### D'un registre à l'autre

C'est bien comme ça, en fait, que les aménagistes aimeraient qu'on voit les choses : il n'y aurait pas de mal-parler, il n'y aurait que des registres, comme dans toutes les langues. Et il suffirait d'apprendre à « s'autoréguler », comme dit l'un deux, pour adapter son discours à la sacro-sainte situation de communication. L'ennui est qu'en français québécois l'écart entre les « registres » est énorme, et que passer de l'un à l'autre avec aisance n'est pas à la portée de tout le monde. Un des deux auteurs du *Français québécois*, Pierre Martel, disait d'ailleurs lui-même, à l'époque où il défendait le projet aménagiste au Conseil de la langue française, que les « Québécois se retrouvent [...] au centre d'une large variation d'usages à l'intérieur de leur propre langue, variation sans commune mesure avec celle des francophones des autres régions<sup>17</sup> ». Sans malheureusement en tirer de conclusion. Sans même se demander s'il est souhaitable de conforter dans l'usage une langue dite familière - mais qui pour bon nombre de Québécois, on ne le dira jamais assez, est en réalité la langue courante - qui s'écarte à tel point du bon usage, fût-il québécois.

Car, au-delà du lexique de parler populaire, c'est bien d'une langue qu'il est question : une langue qui possède sa propre morphosyntaxe, dont la plupart des traits sont carrément fautifs par rapport à l'usage standard. Et l'un et l'autre, lexique et morphosyntaxe, sont indissociables dans l'esprit du locuteur. En fait, dès qu'on cesse de considérer le parler populaire québécois du strict point de vue lexical, l'idée qu'il puisse être considéré comme le registre familier d'une langue qui, dans sa forme correcte, ne s'écarte à peu près pas du français standard paraît pour le moins discutable. Bien sûr, d'un point de vue linguistique, on peut dire qu'il existe une grammaire propre au registre familier - et à la langue parlée en général, d'ailleurs -, mais on peut difficilement concevoir que cette grammaire comporte autant de formes qui sont senties par le locuteur comme fautives. Le fait de ne pas employer la négation complète dans la langue parlée, par exemple, de dire *y a personne*, n'est pas considéré comme une faute. Mais le tour *y a pas personne*, bien qu'il soit tout à fait courant en français québécois, sera senti comme une faute par le locuteur à qui on le signalera. C'est pourquoi les aménagistes ont besoin d'un grammairien comme Jean-Marcel Léard : pour changer le sentiment des Québécois à l'égard de ce genre d'usages, et les valoriser en expliquant

que la grammaire de notre langue parlée « possède des règles rigoureuses et cohérentes » - c'est ce qu'on appelle le « travail sur la conscience linguistique ».

On doit travailler très fort chez les aménagistes pour mettre en lumière la rigueur et la cohérence de tous les traits grammaticaux du français québécois oral. Sans parler des embêtantes liaisons fautives et consonnes parasites diverses : *chus-t-allé, t'es-t-en forme, donne-moi-s-en, y leu-s-on donné, de d'llà, de t'ça, n'en veux-tu, ça l'a pas*, etc. Si on n'y parvient pas, on pourra toujours, il est vrai, se rabattre sur la « valeur identitaire » des usages en question... Et il y a du pain sur la planche aussi pour le malheureux locuteur québécois, qui, lui, doit dans tout cela apprendre à « s'autoréguler ». Et quand on a l'habitude de parler en québécois familier dans la vie de tous les jours, on a parfois un peu de mal à s'autoréguler quand arrive le moment de parler en québécois standard. Et ça peut donner ceci, par exemple, entendu dans la bouche d'une spécialiste des questions d'énergie interviewée à Radio-Canada : « Si l'État a besoin d'autant d'argent, j'aimerais ça savoir *qu'est-ce qu'y va n'en faire*, et où est-ce qu'y va la prendre. » On a dans cette petite phrase trois traits du français québécois oral : l'inversion de *ce que* dans un énoncé affirmatif, la consonne inopinée (y va n'en faire) et l'emploi d'*argent* au féminin. Bref, c'est un petit énoncé très, très identitaire...

N'importe quel esprit sensé conclurait, en entendant la chose, que voilà une victime du français québécois. Les québécoisants, eux, ont une autre explication : le problème, c'est le français standard ! Dont ces gens-là sont en train de faire un véritable épouvantail. Selon les auteurs de la réplique à Georges Dor, par exemple, le fait que les Québécois n'arrivent pas à s'exprimer avec toute la correction et l'aisance voulues, quand ils ont à le faire, tiendrait non pas au fait qu'ils sont empêtrés dans la parlure populaire, non ! mais bien plutôt à leur « insécurité linguistique chronique, résultat de la conscience de ne pas se conformer linguistiquement à un modèle que l'on juge supérieur<sup>18</sup> » - le français standard, on l'aura compris.

Le français standard ne serait pas uniquement la cause de l'insécurité linguistique des Québécois quand ils prennent la parole en public. Il serait aussi la cause des échecs aux examens de français. C'est, en tout cas, ce que soutient Jean-Marcel Léard dans l'introduction de sa grammaire : selon lui, les échecs aux « tests de " français de France " à l'entrée des universités » s'expliquent par le fait qu'on oblige « les jeunes à parler et écrire une langue qui n'est pas vraiment la leur ». Et notre linguiste de conclure : « Ne ferait-on pas mieux de leur montrer leur grammaire, de les inviter à chercher sa norme puis de leur signaler quand, comment et pourquoi elle s'écarte de celle du français ?<sup>19</sup> » Et combien de temps consacrerait-on, comme ça, à *leu's aider* à saisir la « norme » de *leu* grammaire... ?

Il n'y a, ma foi, que le décrochage scolaire et le suicide chez les jeunes qu'on n'ait pas encore songé à attribuer à cet insurmontable défi que poserait aux Québécois le modèle du français standard. Ce n'est pas faute d'imagination, pourtant. À preuve : même la popularité des humoristes qui donnent dans la langue populacière serait imputable à la norme hexagonale. C'est la trouvaille, cette fois, de Claude Poirier : la population québécoise, dit le lexicographe, « réclame à sa façon qu'on tienne compte de son point de vue dans la définition de la norme. Quand on l'humilie à travers son langage, elle réagit par une grimace, en donnant sa faveur aux comiques les plus irrévérencieux à l'égard du « bon usage »<sup>20</sup>... On croit rêver : voilà que Jean-Louis Roux et Georges Dor seraient responsables de tous les Jean-Marc Parent et Maxime Martin du Québec ! C'est tout de même extraordinaire comme explication du phénomène, de la part d'un homme qui consacre une partie de sa carrière à promouvoir la valeur identitaire de parler populaire québécois - qui doit tout de même bien avoir quelques traits communs avec la langue de Messieurs Parent, Martin et consorts !

Oui, on croit rêver en entendant cet argumentaire qui prépare l'avènement de la norme québécoise. On voudrait décourager tout effort pour améliorer, raffiner la langue, on voudrait creuser encore davantage l'écart entre l'oral et l'écrit qu'on ne s'y prendrait pas autrement. *Des anglicismes, des barbarismes dans la langue soignée, au Québec... ? Allons, où va-t-on chercher ça ! Une autobus ? Où est le problème, c'est du français québécois familier. Les élèves échouent aux examens de français ? C'est que le français n'est pas vraiment leur langue ! Nous parlons comme des ploics ? Normal, nos ancêtres n'avaient pas de sang bleu...*

Je m'arrête ici, en espérant être arrivée à faire voir un peu ce qui grouille et grenouille derrière le rassurant projet d'aménagement du français québécois - et la non moins rassurante, et ô combien creuse, notion de « bon français d'ici ». On s'étonnera peut-être de me voir associer à ce projet des linguistes de mouvances très diverses - qui ne sont d'ailleurs pas toujours dans les meilleurs termes -, mais c'est à mon sens parfaitement justifié. Tous au fond défendent la même cause : l'autonomie du français québécois et sa légitimation, tous registres confondus.

## Références

1. *Le Français, langue commune. Promouvoir l'usage et la qualité du français, langue officielle et langue commune du Québec*, Direction des communications du ministère de la Culture et des Communications. Québec, 1996, p. 70.
2. *Maîtriser la langue pour assurer son avenir*. Conseil de la langue française. Québec, 1998, p. 8.
3. Claude Poirier. « L'éclairage de l'histoire ». *Le Devoir*, 4 novembre 1998.
4. Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière. *Le français québécois - Usages, standard et aménagement*. Sainte-Foy, IQRC-PUL, 1996, p. 113, 13.
5. Gilles Bibeau. « Les dictionnaires pour l'école : les besoins », dans *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec*. Québec, Éditeur officiel, 1990, p. 69-68.
6. Philippe Barbaud. *Le français sans façon*. Hurtubise HMH, Montréal, 1987, p. 59.
7. Marty Laforest, *États d'âme, états de langue*. Nuit blanche éditeur. Québec, 1997, p. 27.
8. Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière. *La qualité de la langue au Québec*. Québec, IQRC, 1995, p. 49.
9. *Le français québécois, op. cit.*, p. 116, 81.
10. « Interview avec Claude Poirier ». *Québec français*, n° 72, décembre 1988, p. 90.
11. *Le français québécois, op. cit.*, p. 18.
12. Claude Poirier. « Problèmes et méthodes d'un dictionnaire général du français québécois », dans *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*. « Pour un dictionnaire du français québécois. Propositions et commentaires », vol. 7, n° 1, 1988, p. 17.
13. *Le français québécois, op. cit.*, p. 92.
14. Nadine Vincent, « Bon week-end, Madame le réviseur ». *Le Devoir*, 17 juillet 1997.
15. Nadine Vincent. « Le paradoxe québécois », *Terminogramme*, n° 86, mai 1998, p. 14.
16. « L'éclairage de l'histoire ». art. cit.
17. Pierre Martel. « La constitution d'un fonds de données linguistiques pour le Québec », dans *Actes du colloque sur l'aménagement de la langue au Québec*. Québec, Éditeur officiel, 1989, p. 47.
18. *États d'âme, états de langue, op. cit.*, p. 127.
19. Jean-Marcel Léard. *Grammaire québécoise d'aujourd'hui*. Montréal, Guérin, 1995, p. XXV.
20. « L'éclairage de l'histoire », art. cit.